

La graphiste

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **57 (1969)**

Heft 102

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272430>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'Etat se plaint de l'abstentionnisme

...mais il décourage celles qui s'intéressent à la politique

Le 14 septembre 1969, la Suisse a vécu un scrutin fédéral qui fut une petite plaisanterie : la participation des électeurs, seuls appelés à voter, a été si faible que le résultat a été acquis par une majorité dérisoire.

Et pourtant la question soulevait des idées générales, il y avait de quoi susciter sinon de larges controverses, du moins un intérêt direct pour l'avenir du pays.

En outre, ce même 14 septembre aura involontairement offert au monde un spectacle d'opéra-bouffe. Les électeurs zuricois ont octroyé à leurs compatriotes féminines le droit de vote et d'éligibilité en matière communale ; quant aux Schaffhousiens, ils ont refusé d'accorder le moindre des droits politiques aux Schaffhousiennes. La Suisse en est encore à refuser à ses mères, à ses épouses, à ses filles le droit de sur les affaires qui les concernent directement. Et elle en remet le soin à un souverain qui prononce mal ses décisions.

Cette situation dure depuis plusieurs années et elle menace la valeur du droit de vote, ce qui ne doit pas être négligé dans une démocratie qui se veut moderne, voire, selon l'expression d'André Siegfried, « une démocratie à l'usage des mères ». Créé par le refus renouvelé et complètement arbitraire d'associer les citoyennes suisses au destin de leur propre pays risque de saper au sein des femmes elles-mêmes, la volonté de s'associer aux affaires publiques. Il ne faut pas se laisser sur l'avenir des droits politiques dans un pays libre et en pleine expansion ; chacun se méfie de gagner sa vie et le nombre de ceux que la chose publique attire de façon désintéressée ne cesse de s'amenuiser. Dans les générations montantes, le problème du « désengagement social » est ouvertement posé. L'autorité établie elle-même, quelle qu'en soit la nature, est remise en question, car l'Etat commence à devenir le Léviathan dénoncé par Hobbes... et par feu le savant W.-E. Rappard, à cause des implications abusives auxquelles la vie actuelle soumet l'individu.

Notre Confédération se prive ainsi volontairement de la collaboration d'une bonne moitié de la population à l'heure où son emprise légale s'appesantit sur un individu qui cherche inconsciemment à y échapper. Il y a un conservatisme mesquin qui pourrait ratatiner la vie politique suisse.

La mercuriale passe avant le suffrage

Depuis près de soixante ans, le combat pour la cause féministe est mené en Suisse romande par un journal mensuel qui se place sur le plan des valeurs pratiques, spirituelles et juridiques. Il y a dix ans, ce journal ouvrit ses colonnes à un comité de consommatrices, afin de lancer un nouvel organe destiné à mener une lutte nécessaire pour l'abaissement des prix et l'élevation de la qualité des biens de consommation courante. Cette heureuse initiative fut couronnée de succès. A telles enseignes que les consommateurs disposent aujourd'hui d'un organe de par 40 000 lectrices. Et comme le succès de cet organe a ému les autorités, celles-ci lui accordent toute leur sollicitude en subvenant son action qui s'exerce avec fruit sur le plan de la mercuriale.

Quant au féminisme lui-même, il atteint les personnes sensibles aux luttes d'idées : les autorités qui avaient reconnu autrefois le caractère d'utilité publique du journal féministe en l'exceptant d'impôts lui en font payer depuis plusieurs années, peut-être afin de mieux assurer sa disparition...

Le matérialisme triomphe

Ainsi le goût des discussions d'idées disparaît avec le sens civique parfois gênant pour le gouvernement. Les évolutions du prix du sucre, des tomates, des produits d'hygiène sont résumés peu à peu l'essence même des cogitations de nos contemporains. Alors que l'individualisme anarchique semble le danger le plus probable de la société future.

Pour éviter une désagrégation complète du sens civique, pour éviter l'abstentionnisme croissant, ne conviendrait-il pas que les grands partis sortent des chemins battus ? Ne pourrait-on pas abolir les clichés vénérables mais désuets ?

Et ne pourrait-on pas trouver parmi les candidates et les candidats des êtres d'élite capables d'enthousiasmer la jeunesse pour la rendre sensible aux multiples maux dont notre pays souffre : l'isolement des vieillards, des malades, la construction de routes alpêtres, l'aide aux réfugiés en Suisse, etc. La jeunesse de notre pays tend à se séparer de la communauté nationale dont les femmes sont retranchées sur le plan politique. Il viendra peut-être un jour où, par défaut, complet d'idéal, l'Etat devra forcer l'électeur à voter. Ce jour-là, la démocratie suisse aura vécu : son estomac trop gros aura arrêté net les dernières et vagues pulsations de son cœur.

J. M. L.

(Repris du « Messager social ».)

Les fortes dépenses pour l'aide aux simples d'esprit se justifient-elles ?

On a constaté avec satisfaction, au cours de ces dernières années, que la compréhension à l'égard de l'aide aux faibles d'esprit s'est accrue dans le public.

Plus l'aide scolaire, professionnelle et sociale aux faibles d'esprit est meilleure et poussée, moins importantes seront les dépenses pour l'Etat, ainsi que le démontre clairement l'exemple ci-dessous (conditions constatées à Bâle-Ville en 1966).

Dans la première variante, l'instruction scolaire spéciale de Fritz, qui est pratiquement éduicable, s'accomplit en 8 ans et la formation professionnelle en un an. Dans la deuxième variante en revanche, l'instruction scolaire et la formation professionnelle seront plus intensives et plus longues, l'instruction durera 10 ans et la formation 2 ans.

La capacité partielle de gain est mise en valeur dans un atelier protégé dans la première variante, tandis que dans la deuxième, et grâce à une meilleure instruction et formation professionnelle, la capacité de gain est portée à plus de 50 % et permet le placement dans l'économie privée. Il n'a pas été tenu compte dans les calculs du fait que, grâce à une aide plus poussée, Fritz est devenu un cotisant des primes de l'A.V.S.-A.I.-R.C. ; il n'est donc plus preneur, mais donneur au sein de l'assurance sociale.

Première variante

Fritz reçoit une instruction spéciale de 8 ans, une formation professionnelle d'un an et travaille ensuite dans un atelier protégé :

a) sans instruction jusqu'à 8 ans chez ses parents ;	Fr.	
b) à l'école spéciale jusqu'à 16 ans dans la classe des pratiquement éduicables de 340 jours de séjour à environ 36.— de frais effectifs actuels par jour = 12 240.— par an × 8 ans		97 920.—
c) 1 année de première formation professionnelle au cours de la « Milchsuppe », 260 jours de formation à Fr. 16,50 = Fr. 4290.— par an ; 360 jours d'internat à Fr. 10.— = Fr. 3600.— par an		7 890.—
d) à partir de 17 ans dans le home parallèlement à l'activité dans l'atelier protégé, Fr. 400.— par mois pour pension et logis ; 33 ans à Fr. 4800.— par an		158 400.—

e) subventions éventuelles à l'atelier protégé et au foyer : Fr. 1000.— par an durant 33 ans	33 000.—
f) rentes de l'A.I., etc., env. Fr. 5000.— en moyenne par an, durant 30 ans	150 000.—
Première variante : dépenses de l'Etat moins revenu de l'activité dans l'atelier protégé Fr. 200.— en moyenne par mois = Fr. 2400.— par an × 32 ans	447 210.—
Montant restant à la charge de l'Etat :	370 410.—

Deuxième variante

Fritz reçoit en tant que pratiquement éduicable 10 ans d'instruction spéciale, 2 ans de formation professionnelle et peut être placé ensuite dans l'économie privée où il gagnera Fr. 3,40 à l'heure :

a) sans instruction jusqu'à 6 ans chez ses parents ;	Fr.	
b) à l'école spéciale jusqu'à 16 ans dans la classe des pratiquement éduicables de 340 jours de séjour à env. Fr. 36.— par jour de frais effectifs actuels = Fr. 12 240.— par an × 10 ans		122 400.—
c) 2 ans de première formation professionnelle au cours de la « Milchsuppe », 260 jours de formation à Fr. 16,50 = Fr. 4290.— par an ; 360 jours d'internat à Fr. 10.— = Fr. 3600.— par an × 2 ans		15 780.—
d) à partir de 18 ans séjour dans le foyer parallèlement à l'activité dans l'atelier protégé Fr. 400.— par mois pour pension et logis, Fr. 4800.— par an, en 32 ans		153 600.—
e) subventions éventuelles au home Fr. 360.— par an, en 32 ans		11 520.—
f) pas de rente, parce que capacité de gain de plus de 50 %		—
Deuxième variante : dépenses de l'Etat moins revenu deuxième variante de l'activité comme manœuvre dans l'économie privée, en moyenne Fr. 3,40 à l'heure, Fr. 600.— env. par mois = Fr. 7200.— par an pour 32 ans	303 300.—	
Montant restant à la charge de l'Etat :	72 900.—	

Economie de frais en comparaison avec la première variante grâce à une meilleure formation scolaire et professionnelle	297 510.—
--	-----------

Ces chiffres ne parlent-ils pas d'eux-mêmes en faveur d'une aide maximale en faveur des handicapés mentaux ?

Réflexions devant le petit écran

Les femmes aussi

Tel est le titre, on se le rappelle, de la série d'émissions (presque toujours excellentes) d'Eliane Victor à la télévision française.

L'une des dernières, il y a quelques semaines, était consacrée à Mme Golda Meir ; les téléspectateurs ont pu voir le chef du gouvernement israélien dans l'exercice de ses fonctions : présidence du cabinet, discours dans différentes assemblées, etc. et aussi entretien avec la journaliste, au milieu d'une journée particulièrement chargée et difficile. Pas de panégyrique, mais la présentation de cette femme étonnante, extraordinaire, au travers d'une de ses journées. Personne pour vous dire : voyez ce qu'elle a réalisé et ce qu'elle continue de faire, non, la simple présence de cette personnalité qui ne se livre pas au premier regard mais force l'attention, vous oblige à écouter et à comprendre ; il n'y a, finalement, plus qu'elle sur l'écran. même quand la contestation s'exprime : une telle femme ne peut pas ne pas être critiquée, mais que la critique paraît donc artificielle, futile, en face de cette femme sûre et perspicace !

Pas de tricherie, non plus ; nous sommes loin des mères de famille en mal de « valorisation » qui se mettent à « travailler » en prédisant que, pour les enfants, cela ne « pose pas de problèmes »... pour les enfants de Mme Meir, cela en a posé et elle le dit avec cette simplicité qui est un de ses secrets ; oui, ses enfants ont souffert des absences de leur mère, mais celle-ci ne pouvait pas ne pas participer activement à la vie politique et, à longue échéance, elle a gagné la partie sur le plan familial comme à l'échelon national, puisque, devenus adultes, ses enfants ont déclaré avoir été enrichis par les multiples contacts qu'ils ont eus par l'intermédiaire de leur mère, comme par les problèmes de la politique dont ils avaient connaissance grâce à elle.

C'est sur cette note que nous aimerions terminer cette chronique bien fragmentaire, afin de nous rappeler une évidence d'ordre toute pratique : notre façon de vivre, plus que des discours, plus que des paroles, indique à nos proches ce qui compte à nos yeux, ce qui à nos yeux mérite des sacrifices.

J. L.

La graphiste

APTITUDES REQUISES

Don pour le dessin. Goût artistique. Imagination développée. Initiative et sens de l'organisation. Sens de la technologie, c'est-à-dire être capable de savoir s'il est possible de réaliser ce qu'on a imaginé et dessiné, en fonction des réalités techniques.

Formation nécessaire avant l'apprentissage. — Avoir terminé sa scolarité et posséder, si possible, une solide culture générale.

Possibilités de formation. — Soit une année de préparation et quatre ans à l'Ecole des Beaux-Arts, soit quatre ans d'apprentissage en atelier.

Age minimum d'entrée en apprentissage. — Seize ans. Cependant, on préférerait que l'apprentie graphiste ne commence son apprentissage qu'après avoir poursuivi des études secondaires, par exemple.

APPRENTISSAGE

Première année. — Connaissance du matériel par l'exécution de travaux pratiques accessoires. Dessin d'objets, de plantes, d'intérieurs et de paysages, d'après nature. Education de l'observation précise. Maniement du tire-lignes et du compas. Exercices de précision et de propreté techniques (lignes, trames, cercles). Initiation aux différentes techniques des moyens d'expression, tels que crayon, plume, pinceau. Initiation au dessin de lettres.

Deuxième année. — Exécution de dessins en noir et blanc, d'après nature et sur la base de photographies. Exercice et perfectionnement des différentes techniques d'expression. Collaboration aux travaux faciles destinés à la clientèle. Dessin et écriture de lettres. Exercices tendant à mûrir le sens des formes et des couleurs.

Troisième année. — Continuation des exercices d'écriture et de dessin de lettres de tous genres. Emploi des lettres, en combinaison avec d'autres motifs dans le cadre de l'image. Exécution de projets monochromes ou polychromes, par exemple pour les affiches, annonces, titres de livres, prospectus. Emploi de moyens accessoires, tels que trames sur pellicule, papier à gratter. Exécution de gravures sur linoléums et sur bois. Collaboration à l'établissement de projets destinés à la clientèle, compte tenu des possibilités typographiques. Emploi de photographies lors de l'exécution de travaux pratiques.

Quatrième année. — Etablissement des projets de travaux en arts graphiques appliqués, compte tenu du but et des possibilités d'exécution par rapport au nombre de couleurs et au procédé de reproduction. Exécution de projets de tous genres, prêts à être employés, pour en-têtes de lettres, cartes commerciales, prospectus, catalogues, annonces, avis de naissance et autre faire-part, affiches, réclames murales, pavillons d'exposition, etc. Exécution de commandes, en combinaison avec la typographie et la photographie. Connaissance professionnelles (papiers, couleurs, styles, écritures, procédés de reproduction tels que typographie, cliché au trait monochrome ou polychrome, cliché-simili, gravure sur bois et sur linoléum, lithographie, offset, impression à plat, héliogravure, eau-forte, pointe sèche, rotogravure, prospectus, catalogues, papier commercial, affiches, emballage, marques, étiquettes, timbres.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande. — Elle est minime, le marché étant sursaturé et la profession encombrée. Cependant, avec de la chance, un solide métier et du talent, l'apprentie-graphiste peut trouver du travail, bien que, dans cette branche spécialement, les jeunes gens sont plus favorisés que les jeunes filles et, en général, préférés à elles.

Perspectives d'avenir. — Pour la raison ci-dessus, la jeune graphiste ne pourra pas trop espérer devenir chef d'atelier. Cependant, si elle a de l'envie, elle pourra travailler de façon indépendante et avoir son propre atelier.

Syndicat défendant la profession. — Ce métier n'est pas protégé par un syndicat, mais il existe des associations telles que le B.G.G. pour les graphistes indépendants et qui organisent des concours d'affiches ou de timbres.

L'offre. — Un métier passionnant pour une jeune fille, mais surtout quand il touche à l'illustration en général. Car la graphiste pure est moins du ressort de la graphiste que du graphiste.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaires. — Quarante-quatre heures par semaine.

Vacances. — Trois semaines par an.

Salaires. — Base d'environ 700 fr. par mois et maximum d'environ 2000 fr. par mois (salaire du chef d'atelier).

Avantages sociaux. — Dépendent des maisons qui engagent, mais ils sont assez aléatoires. Il n'existe au tout cas pas de caisses de retraite...

Elène Faël

dipl. Paris, Vienne, Genève

Lausanne
Tour Bel-Air Métropole
Tél. (021) 22 50 99

CENTRE D'ESTHÉTIQUE CORRECTIVE

Pour vos problèmes d'esthétique du visage :

Gamme de peelings-gommages, régénération cutanée, acné, couperose, peaux mixtes, sèches, imperfections, rides.

Epilation par spécialistes : électrique, indolore et définitive à la cire cellulite

FRAISSE & C^o

TEINTURERIE
GENÈVE

Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie
Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariés.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES : 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95